

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 AVRIL 2017

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, GUYOT Philippe, NICOD Patrick, SURET Jean-Louis

Excusés : LACROIX René

Absents :

Date de convocation 28 mars 2017

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le maire commence la séance par présenter le compte de gestion à partir de graphes comparatifs depuis l'année 2012. Cette analyse proposée par les services de la trésorerie montre que notre commune se trouve dans une situation financière très confortable avec un endettement désormais nul, un fond de roulement important et une capacité d'autofinancement très élevée qui permet de dégager des dépenses d'équipement grâce à cette composante de financement disponible. Après cette présentation, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte de gestion comptable.

2. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAL ET EAU/ASSAINISSEMENT

- Compte Administratif Principal

L'exercice 2016 du budget général permet de dégager un excédent de fonctionnement de 119 667.98 € et un déficit d'investissement de 114 785.07 €.

Au sein de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 135 178.12 € tandis que les recettes atteignent 254 846.10 €. Quant à la section d'investissement, le déficit s'explique par les sommes investies sur les bâtiments communaux, à savoir, la réfection des toits de l'école et de la mairie et les travaux dans les WC Publics.

Avec un excédent de fonctionnement reporté de 442 050.69 €, le compte administratif de l'année 2016 présente un résultat positif, voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Compte Administratif Eau et Assainissement

L'exercice 2016 du budget Eau et Assainissement permet de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 48 839.34 € et un excédent d'investissement cumulé de 37 041.80 €. Le principal poste de dépenses d'investissement correspond à l'étude du Cabinet André pour la construction de l'unité de traitement d'eau potable.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte administratif.

3. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET

- Budget Principal

Le budget de fonctionnement proposé pour 2017 s'équilibre à 596 463 € avec un virement à la section d'investissement de 423 312 €. La dette étant désormais entièrement apurée, le budget investissement s'équilibre à 593 631 €.

La situation financière de la commune étant plutôt confortable, elle permet au Conseil Municipal d'envisager divers projets :

- Remplacement des fenêtres et volets de l'école et de la cure (30 000 €) ;
- Création des sanitaires publics automatisés (47 500€) si la subvention DETR est validée ;
- Travaux d'entretien urgents sur l'église (10 000€) ;
- Etude diagnostic sur le bâtiment église afin de programmer l'ensemble des travaux d'amélioration sur l'ensemble (15 000€) ;
- Acquisition d'une grange située rue de l'église au cœur du village et des terrains dont ceux qui ont subi le glissement le long de la RD5 (30 000 €) ;
- Acquisition d'une parcelle forestière (8 000€) ;
- Aménagement du cimetière et déplacement de la croix centrale (5 700 €) ;
- Amélioration de la signalétique touristique et du patrimoine (5 000€) ;
- Remplacement de bancs publics et managements divers (2 500 €) ;
- Transformation de la ZPPAUP en AVAP (5 000 €) ;
- Restauration de la statue de Sainte Anne (1000€) ;

Certaines de ces dépenses qui peuvent approcher 160 000 euros devraient bénéficier d'aides de l'Etat, de la Région et du Département.

- Budget Eau et Assainissement

La commune prévoit, cette année, le début des travaux de réalisation d'une station de traitement de l'eau potable d'un montant prévisionnel de 335 000 €, en collaboration avec la commune de Menetru-le-Vignoble. La commune attend pour cette dépense, des aides de l'Etat, du département et de l'Agence de l'eau.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Dans le budget général l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 442 050.69 €. Celui-ci est en partie affecter à l'apurement du déficit d'investissement pour un montant de 114 785.07 €, le reste étant affecté en recette de fonctionnement pour l'année 2017.

Concernant le budget eau assainissement, excédentaire en fonctionnement et en investissement, il convient d'affecter l'excédent d'un montant de 48 839.34€ en recette de fonctionnement pour l'année 2017.

Le conseil valide à l'unanimité les affectations de résultats 2016.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

En 2016, le Conseil Municipal avait choisi de baisser les taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti de 9%. Cette année, au regard de la situation financière de la commune, il a été décidé de voter une nouvelle baisse des taux. La difficulté de cette décision réside dans l'obligation pour les communes de baisser les deux taux conjointement alors que celui du foncier non bâti est déjà faible

La proposition a été adoptée à l'unanimité arrêtant respectivement le taux de la taxe d'habitation de 11,15% au lieu de 12,41% et celui du foncier non bâti de 23,20 % au lieu de 25.83. Le taux de la taxe foncière du bâti, quant à lui est arrêté à 19.09 % au lieu de 21.26 %

Cette opération a pour conséquence de produire une baisse de près de 18% des taux de la part communale des impôts locaux pour les habitants de Château-Chalon sur ces deux dernières années.

Cependant, cette baisse doit être nuancée étant donné que le taux de la Communauté de Communes va légèrement augmenter.

6. COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA DRAC A CHATEAU-CHALON

La visite des services de la DRAC et de la conservatrice des monuments historiques ne laisse guère espérer la possibilité d'aménager dans le baptistère une annexe destinée à mettre en valeur le trésor de l'abbaye actuellement entassé dans une seule chapelle sécurisée. Le Conseil Municipal regrette cette décision mais décide d'une étude pour porter un projet global sur l'église.

7. DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal décide, pour 7 voix pour, 1 voix contre et 2 absents, d'acquérir à l'amiable, auprès de la famille HUGONNET, représentée par Monsieur GAGNEUR Jacques et moyennant le prix total de 30 000 €, la grange et son terrain, située rue de l'église et 13 parcelles de terrain situées au lieu-dit Malpertuis, Le latet et Les Murots pour un total de 145 908 m².

8. DELIBERATION POUR LES COTISATIONS DU SIDEC 2017

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de la cotisation pour la maintenance informatique.

9. DELIBERATION POUR L'INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRES ET ADJOINTS : INDICE 1015 DEVIENT 1022

Le maire explique que le décret du 26 janvier 2017 relatifs aux indices de la fonction publique, fait évoluer l'indice majoré maximal de 821 à 826 (indice brut : 1015 à 1022). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux du maire et des adjoints respectivement de 5% et 1.20% de l'indice 1022.

10. POINT SUR L'INVESTISSEMENT POUR LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU

Un sondage est réalisé la semaine prochaine sur le terrain prévu pour la construction de la station. Le maire a demandé à l'employé communal de débroussailler pour permettre un meilleur accès.

Une réunion a lieu le lundi 10 avril à 10h à Ménétru-le-Vignoble pour faire le point sur le projet et clarifier la maîtrise d'ouvrage.

11. LAMPADAIRE DES RUES : POSSIBLE CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIDEC

Aujourd'hui, la gestion des lampadaires des rues est confiée à Aurélien SALVADORI.

Le SIDEC propose à la commune de gérer la maintenance préventive des lumières (73 lampes neuves installées) et des coffrets d'éclairages. Dès la première année, le SIDEC se chargerait de nettoyer, de vérifier et de tester le circuit. Il propose également d'identifier chaque lampadaire avec un numéro permettant une intervention plus rapide. Après chaque intervention, un rapport sera envoyé en mairie décrivant les opérations effectuées sur les points déclarés en défaut. Le SIDEC enverra également un bilan annuel d'exploitation du parc d'Eclairage. Enfin, l'adhésion à ce service permet de bénéficier d'une enveloppe annuelle de travaux de 30 000 € TTC financée à 50% par le SIDEC pour les travaux de rénovation de l'Eclairage Public. Le délai d'intervention du SIDEC est estimé entre 4 et 5 jours.

Le coût de l'adhésion est calculé sur la base de 18 € TTC pouvant être ramené à 16.56 € en fonction de l'état du réseau. Pour l'année, le coût reviendrait entre 1 275 € et 1386 €.

Le Conseil Municipal est plutôt favorable à la proposition du SIDEC mais décide de demander l'avis d'Aurélien SALVADORI avant de prendre une décision.

12. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ACHAT ELECTRICITE ET GAZ NATUREL (SIDEC)

Le SIDEC propose une consultation d'achat d'électricité permettant de diminuer les coûts. Le Conseil Municipal accepte de participer.

13. DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE BATIE

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour la vente de la maison située 3, rue des chèvres.

14. CHANGEMENT DE FENETRE ET VOLETS POUR L'ECOLE ET LA CURE

Le devis SMIT TREILLE pour la fabrication des volets de l'école et de la cure d'un montant de 25 560 € TTC est accordé à l'unanimité.

15. SUBVENTION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE VOITEUR

L'école Publique de Voiteur demande une participation par élèves d'un montant de 706.55 €. La Commune de Château-Chalon participe pour 7,5 élèves. Le coût total s'élève à 5 299.13 €

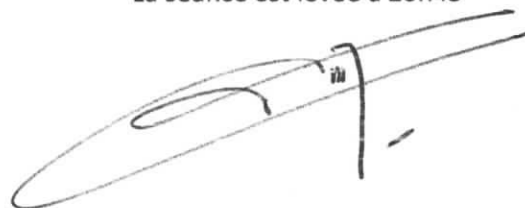
16. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIVEE

Le Groupe Scolaire Notre Dame de la Salette de Voiteur sollicite la commune pour le voyage scolaire des élèves de CE2-CM1 et CM2. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 30 € par élève.

QUESTIONS DIVERSES

- **Renforcement du réseau basse tension pour la Cude (MO : SIDEC) :** Le SIDEC a réalisé un piquetage à la Cude pour envoyer un courant électrique plus régulier et plus adapté aux besoins des habitants.
- **Facture ONF :** L'ONF demande, pour les frais de gardiennage, 10 745 € représentant 12 % des ventes de bois de la commune en 2016.
- **Vitesse dans les rues du village :** La question est redondante et le maire a demandé à la commission voirie de gérer ce problème afin de proposer des solutions. Les différents scénarii sont assez classiques et en dehors des radars pédagogiques, des chicanes ou du feu tricolore comme celui du Vernois, il semble que les gendarmes couchés soient privilégiés par quelques conseillers. Un tel dispositif ne peut s'envisager sans l'avis de la direction des routes du département du Jura et un rendez-vous a été sollicité.
Ce sera aussi l'occasion de trouver une solution à la vitesse excessive dans la rue des chèvres que le GPS conseille aux touristes et qui choisissent l'itinéraire le plus court. Les habitants de cette petite rue ont interrogé la commune pour éviter cette descente rapide et donc dangereuse. Lors du rendez-vous avec le technicien des routes, nous proposerons soit le sens interdit soit une rigole assez dissuasive pour éviter ces excès. A suivre.
- **Comité syndical du SICTOM :** Jean-Jacques MUTIAUX participera au comité qui a lieu le 5 avril 2017
- **Cotisations aux Communes forestières et Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) :** le Conseil Municipal décide de ne pas participer aux diverses sollicitations des associations forestières.
- **Offre promotionnelle ElanCité pour radar pédagogique :** Proposition d'achat d'un radar pédagogique à installer le long de la nationale 5 pour un montant de 1 600 €
- **Planning des permanences pour les 2 tours des élections présidentielles :** Les membres du Conseil Municipal se sont répartis les horaires de permanences pour les élections présidentielles qui se dérouleront le 23 avril et le 7 mai prochains. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

La séance est levée à 20h45

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.